

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2025

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Raphaël COTE, Gérald BESANCON, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Florian CASEAUX, Benjamin PETOT, Amandine MARCHIONINI , Damien SARTORIS, Félicien JOUHAM, Amandine MARCHIONINI

Secrétaire de séance : Loïs MATIVET

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 20/05/2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Panneaux photovoltaïques

Monsieur Rémi HUGON, président de la Communauté de Commune Champagnole Nozeroy Jura ainsi que Monsieur Clément PERNOT étaient présents en ce début de conseil municipal afin de proposer à la Commune de CROTENAY son soutien, tant juridique que financier pour sortir du contrat liant la Commune de CROTENAY à la société LUXEL.

Plusieurs justifications sont apportées par Monsieur HUGON, appuyé par Monsieur CLEMENT. Il s'agit d'éviter un « précédent » et la pose de panneaux photovoltaïques, sur des surfaces, en l'espèce, agricoles. La perte de ces surfaces constitue un enjeu agricole, économique et environnemental.

Plusieurs syndicats liés à la filière morbier et comté se sont mobilisés car la pose de ces panneaux entraîne une perte de surface agricole. Il s'agit également de limiter et d'éviter la perte de surface « consommée » prévue par la loi ZAN.

Le conseil municipal a voté son accord de principe pour que la Communauté de Commune prenne à sa charge cette problématique. La commune céderait « à titre provisoire » à la communauté de Commune la parcelle devant accueillir les panneaux photovoltaïques sous réserve de contrôle des clauses de l'acte.

2/Voirie

Gérald avait fait réaliser plusieurs devis pour la réfection des routes par l'AJE.

*la lagune pour 18 625,00 € HT

*la rue du Capitaine Lacuzon (trottoir + avaloir d'eau) pour 87 737,00 € HT

*la rue du Colonel Varaux : 9 486,00 € HT

*un morceau lieudit vieux chêne : 10 372,00 € HT

*sortie des carrières PERNOT : 20 422 € HT

Le budget pour les travaux de voirie avait été fixé à 163 000,00 €

Le Conseil vote l'ensemble des travaux à l'exception de la rue du Colonel Varaux.

Questions diverses

1°) Deux devis pour l'éclairage de l'école ont été réalisés :

*un par l'entreprise MATIVET 1 640 € HT

*un par Monsieur PASTEUR : 2 585 € TTC

Le conseil valide le devis de l'entreprise MATIVET

2°) Changement de photocopieur

Les photocopieurs étaient « loués » par la société RICOH 6201,00 € par /an pour 2 photocopieurs.

La société Avenir Bureautic propose pour deux photocopieurs également (mairie et école) une réduction de 200 €/an par apport au tarif de la société RICOH, offre la vitrine électronique et la pose pour l'affichage ainsi que la prise en charge des frais de résiliation.

3°) Droit de préemption.

La vente de la maison de Monsieur MANZONI a été proposé à la commune.

La commune décide de ne pas préempter.

4°) La commune recherche des volontaires pour la distribution des brioches de l'APEI pour octobre.

5°) Monsieur le Maire a licencié le dernier employé communal. La commune est donc de nouveau à la recherche d'un employé.

5°) Régie de la pêche : la régie de la pêche est confiée à Gwendeline, notre secrétaire de mairie. Une indemnité de 110 € est prévue annuellement pour l'activité de régisseur.

Olivier est nommé suppléant. Il refuse l'indemnité.

6°) La fête du village est prévue le week-end du 5/6 juillet avec concert, gonflable, repas réalisés par la chasse et feu d'artifice avec l'aide du golf.

7°) Des tilleuls ont été coupé sur la commune sans autorisation.

Olivier va essayer de trouver une solution amiable.

La séance est levée à 23h33.

Secrétaire

Loïs MATIVET

Le Maire

Olivier CAVALLIN

